



DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet: Engagement des jeunes et des femmes pour la prévention des crises, la stabilité sociale, la consolidation de la paix et la réduction de la violence communautaire dans le nord de la Côte d'Ivoire

Numéro du projet: CIV10-00131158

Date de démarrage: Mars 2022; Date d'achèvement: Mars 2025; Date du CLEP: Mars 2022

Description succincte

Le présent projet vise à accroître la stabilité sociale et de renforcer l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes dans les régions frontalières nord de la Côte d'Ivoire. Les interventions du projet seront axées sur : (i) le renforcement de la gouvernance communautaire et de la capacité des autorités locales en matière d'état de droit ; (ii) le soutien à la résilience communautaire par le développement d'opportunités économiques et d'activités génératrices de revenus pour les jeunes (hommes et femmes) ; (iii) le renforcement des capacités des jeunes (hommes et femmes) pour la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale.

Ce projet s'inscrit dans la ligne des priorités nationales décrites dans le PND 2021-2025 que sont : i) la transformation de l'économie ; ii) le développement du capital humain ; et iii) le renforcement de l'inclusion sociale. Il est arrimé au Programme Social du Gouvernement (PSGouv2), notamment la lutte contre la fragilité dans le Nord, l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, à l'émancipation politique et socioéconomique des femmes, à l'entrepreneuriat innovant et l'insertion professionnelle des jeunes. Il favorisera le renforcement de la présence du PNUD sur le terrain avec l'établissement d'un Sous-Bureau à Bondoukou.

<p>Effet 8 du CCDD: Les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, responsables, efficaces et disposent de données de qualité, et les populations vivent dans un environnement où l'État de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs;</p> <p>Produit 1.3 CPD : « Les institutions publiques et les organismes non étatiques chargés de la consolidation de la démocratie et du renforcement de la cohésion sociale, les autorités locales et les acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, disposent de capacités techniques et opérationnelles pour améliorer l'inclusion ainsi que la prévention et la gestion pacifique des conflits ».</p> <p>Produit 2.2 CPD : « Le dialogue public-privé est renforcé et crée un environnement inclusif propice au développement des chaînes de valeur, de l'économie circulaire et des petites et moyennes entreprises, de l'emploi des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'économie numérique, et des économies verte et bleue ».</p>	Total des ressources nécessaires (USD):	5 627 178	
	Total des ressources allouées :		
		Gouvernement	
		Donateur : EUR	4,137,613.21
		PNUD : USD	1,095,290.25
	Apports en nature		
	À financer :		

Approuvé par (signatures) :

Pour le ministère du Plan et du Développement	Pour le PNUD
Niale KABA La Ministre	Caroi FLORE-SMERCZNIAK La Représentante Résidente
Date :	Date :

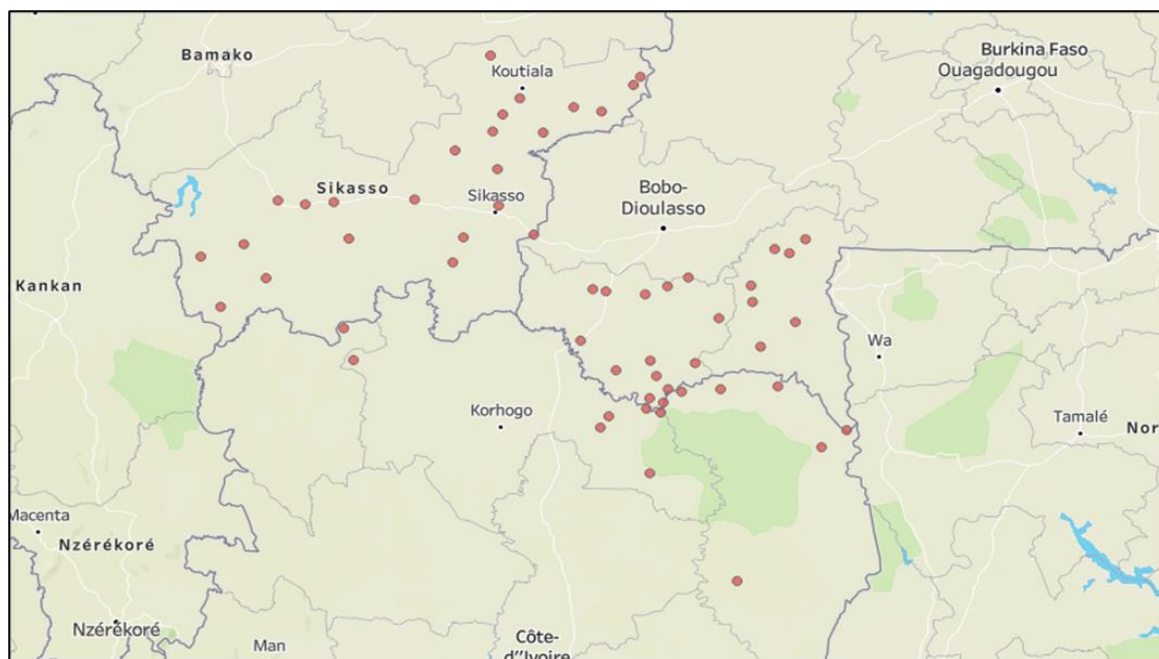
I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les régions du Nord de la Côte d'Ivoire sont les plus vulnérables et les plus pauvres, avec un taux de pauvreté de 60% contre 40% pour les régions du Sud et du littoral. La récente évaluation des risques de fragilité dans le Nord du pays, réalisée en 2021 par l'Équipe pays des Nations Unies (UNCT) en la Côte d'Ivoire, a révélé l'inefficacité de la démarcation et de la matérialisation des frontières, 76% des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et 36% des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Mali n'étant pas matérialisées. La situation est également aggravée par la propagation des activités minières illégales (orpaillage), la transformation inexistante et donc les faibles revenus.

Les déficits apparents de développement, aggravés par la détérioration des indicateurs de risque de fragilité, notamment la faible présence de l'État, la faible disponibilité des services sociaux et le manque d'opportunités pour les jeunes dans les régions du Nord, tendent à favoriser le développement de la menace terroriste, imitant des scénarios similaires observés dans les régions moins développées du Nord Mali et du Burkina-Faso.

Le manque de ressources pour les entités décentralisées est réel, les autorités locales sont généralement présentes en poste dans les centres urbains mais absentes dans les zones rurales. Le sentiment d'injustice et l'absence de l'État sont perceptibles par les populations. Avec une présence insuffisante et une mauvaise qualité de service, les Forces de Sécurité et de Défense perçues comme une source d'insécurité, corrompues et non professionnelles, ne favorisent pas la collaboration avec les populations.

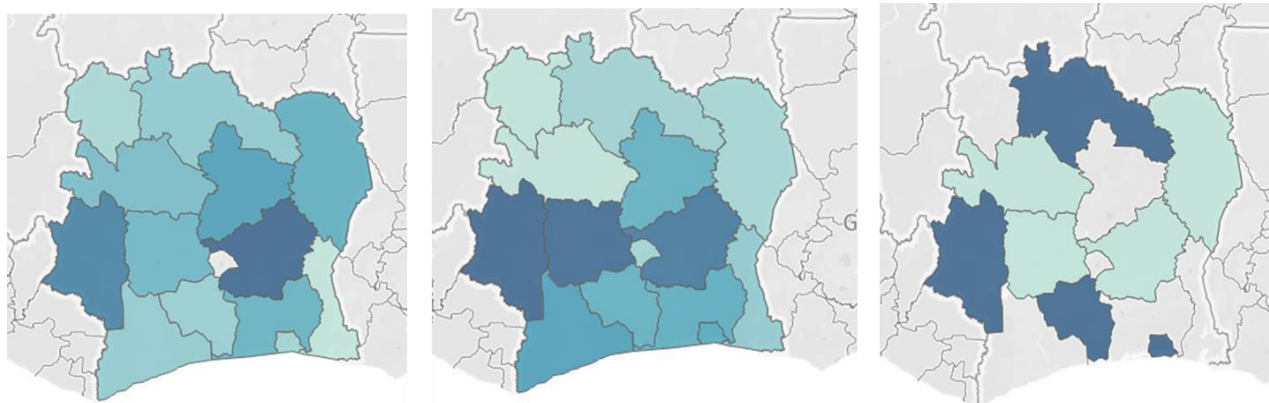
Le fait que les attaques répétées se soient intensifiées depuis le mois d'avril 2021, confirme la vulnérabilité accrue de la Côte d'Ivoire, et reflète l'aggravation des manifestations de la menace de l'extrémisme violent dans le pays. Les activités terroristes au Bénin, Togo, Burkina Faso et Mali posent des risques additionnels pour le pays, vu les frontières poreuses.



Carte des attaques dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali

Le tableau de bord des risques de crise indique que les conflits les plus fréquents au cours des trois dernières années sont les conflits fonciers, les conflits intercommunautaires et les conflits politiques, principalement entre les populations allochtones et autochtones. Initialement

concentrée dans les régions de l'ouest, la violence s'est intensifiée dans les régions du centre depuis la dernière élection présidentielle. Depuis le début de l'année 2021, les trois types de conflits ci-dessus se sont intensifiés dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire.



Evolution des conflits en Côte d'Ivoire extraite de l'évaluation des risques de fragilité (RCO -2021)

La sécurité dans la sous-région est menacée par les attaques terroristes incessantes enregistrées, et des pays frontaliers tels que le Burkina Faso et le Mali en sont victimes. Il en est de même pour la Côte d'Ivoire, qui fait face à des menaces terroristes, notamment à Kafolo dans le Département de Kong et à Bouna à la frontière nord avec le Burkina Faso où des attaques ont été perpétrées. Ces incidents témoignent de l'expansion du spectre de l'extrémisme violent qui plane sur le pays.

Compte tenu de l'intensification des attaques depuis avril 2021, - et de l'instabilité politique actuelle au Burkina Faso où plus de 6 000 Burkinabés ont franchi la frontière ivoirienne (chiffre officiel) - il est essentiel d'agir de toute urgence pour empêcher les extrémistes de tirer parti des vulnérabilités actuelles telles que les conflits locaux, les déficits de gouvernance, les lacunes en matière de sécurité, les griefs et les activités illicites. Le fait que le nombre d'incidents ait augmenté et que de nombreuses attaques aient lieu loin de la frontière confirme que les groupes extrémistes sont désormais progressivement bien intégrés dans le tissu socio-économique des communautés ivoiriennes, et qu'il est essentiel d'agir de toute urgence pour enrayer ce phénomène.

Les partenaires du développement et l'Equipe de pays des Nations Unies intensifient leurs activités dans le Nord, conscients que si des mesures immédiates ne sont pas prises, la situation pourrait s'aggraver et devenir incontrôlable, la zone Nord pourrait devenir sérieusement instable, ce qui pourrait déstabiliser l'ensemble du pays - et la sous-région, étant donné le rôle joué par la Côte d'Ivoire - et mettre en péril les récents progrès en matière de paix et de développement. Les récents incidents sécuritaires en Côte d'Ivoire ont renforcé les craintes d'une propagation de l'extrémisme violent. Par conséquent, le risque que des jeunes désœuvrés, sans emploi et vulnérables soient recrutés par des groupes terroristes doit être abordé immédiatement.

Certes, les autorités ivoiriennes ont pris conscience de la menace terroriste et des mesures ont été adoptées au cours des dernières années, notamment sur le plan sécuritaire. Les effectifs militaires ont été renforcés dans le nord du pays à la suite de la première attaque en juin 2020 et la lutte contre le terrorisme transfrontalier a été retenue comme une priorité pour le gouvernement en avril 2021. Toutefois, la coopération renforcée en matière de sécurité et de gestion des frontières avec les pays frontaliers sera déterminante pour contenir la menace terroriste.

De plus, les autorités locales doivent aussi gagner la confiance des communautés frontalières, qui se sentent souvent laissées pour compte. Elles sont confrontées à des difficultés d'accès aux services sociaux de base et manquent de sécurité et d'opportunités économiques notamment pour les jeunes et les femmes. La récente étude sur l'extrême pauvreté réalisée par l'Institut National

de la Statistique avec l'appui du PNUD en collaboration avec le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté souligne aussi la relation forte qui existe entre la pauvreté et les inégalités liées au sexe ; celles-ci étant plus accentuées chez les pauvres notamment dans l'accès aux services sociaux de base et aux ressources ainsi que dans le domaine de la gouvernance. En effet, au-delà de la faiblesse des revenus, la situation socio-économique dans le nord du pays se caractérise par l'ampleur et la persistance de la pauvreté des populations.

Il existe des disparités importantes entre les hommes et les femmes en Côte d'Ivoire et dans le nord du pays, notamment en raison des contraintes socioculturelles exacerbées dans cette région, fortement influencée par la religion musulmane. Majoritairement analphabètes, les femmes et les filles participent peu à la prise de décision et rencontrent des obstacles à leur autonomisation. Elles sont peu incluses dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ou dans les initiatives de prévention de l'extrémisme violent. A titre d'exemple, environ 20% d'entre elles sont présentes dans les cellules civilo-militaires de cette région et sont la plupart du temps influencées par le fait que, selon la tradition, elles n'ont pas droit à la parole.

Les barrières socioculturelles limitent davantage l'influence des femmes au sein des instances décisionnelles pour faire entendre leurs voix. Leur capacité à influencer les processus de gouvernance et l'agenda du développement reste limitée.

Les femmes, qui sont principalement impliquées dans l'agriculture et regroupées en associations, manquent de formation pour développer et mieux gérer leurs activités. Les jeunes et les femmes ont besoin d'un minimum de structuration pour rendre leurs groupes beaucoup plus formels. Ils ont des difficultés d'accès à la terre, au financement, aux services sociaux de base, aux opportunités et aux actifs productifs. Les jeunes femmes sont également confrontées à la persistance de la violence basée sur le genre, notamment la violence sexuelle, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

Les femmes impliquées dans le commerce transfrontalier, notamment entre la Côte d'Ivoire et le Mali, et celles qui font du commerce sur les sites d'orpaillage, sont soumises à l'insécurité et aux violences sexuelles. De plus, la fermeture des frontières actuelles entre le Mali et la Côte d'Ivoire a un impact sur leurs revenus.

Il est donc nécessaire d'améliorer la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de prise de décision en renforçant leur développement personnel et leur leadership, mais aussi en améliorant leur autonomisation économique et la participation des hommes aux questions de genre. Il en est de l'accès des jeunes et des femmes à des opportunités économiques et à des outils de production, ainsi que de leur capacité à entreprendre.

Par ailleurs, bien que peu signalées aux services compétents, les violences basées sur le genre sont courantes dans le nord du pays. Selon la plateforme VBG du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en 2020, un total de 384 cas ont été rapportés dans les régions de Folon, Poro, Bagoué, Tchologo, et Bounkani, le Poro se démarquant avec 212 cas rapportés. Les formes de violence les plus récurrentes rapportées sont respectivement, le déni de ressources, d'opportunités et de services, l'agression physique, la violence psychologique et émotionnelle, et le viol.

Les groupes extrémistes tirant avantage des conditions de vie difficiles des populations notamment celles des jeunes et des femmes, l'amélioration de leurs conditions de vie contribuera à renforcer leur résilience socioéconomique et à lutter contre l'extrémisme violent.

Face à ces différents défis et en vue d'accélérer le progrès social, le Gouvernement a lancé en janvier 2022, la phase 2 du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), avec comme priorités entre autres la lutte contre la fragilité dans les zones Nord frontalières du pays, l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, l'autonomisation des femmes et l'insertion professionnelle des

jeunes et le service civique. Ce programme bénéficie de l'appui de partenaires au développement y compris l'Equipe pays des Nations Unies.

Le présent projet « Engagement des jeunes et des femmes pour la prévention des crises, la stabilité sociale, la consolidation de la paix et la réduction de la violence communautaire dans le nord de la Côte d'Ivoire », soutenu par le République Fédérale d'Allemagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), s'inscrit dans cette perspective. Cette offre programmatique en appui aux actions du Gouvernement à travers le PSGouv2 offre une opportunité au PNUD et à ses partenaires de contribuer au développement des régions frontalières nord du pays, au profit des autorités locales, des communautés les plus défavorisées et des groupes vulnérables avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

II. STRATÉGIE

Le présent projet vise à accroître la stabilité sociale et à renforcer l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes dans les zones ciblées. Le projet propose, dans une approche intégrée tenant compte du genre, des droits humains et de l'environnement, une série d'interventions visant à répondre à la demande croissante de sécurité humaine dans le contexte actuel dans la perspective d'accélérer des ODD.

Compte tenu de la dynamique économique transfrontalière et de la nécessité d'un portefeuille de programmes bien conçu, le projet proposé adopte une approche intégrée et holistique de la résilience, ce qui implique la nécessité de combiner la régénération économique, la sécurité, l'État de droit et la cohésion sociale dans un contexte où l'autorité de l'État, la présence de l'État et un sentiment de confiance sont indispensables pour atténuer le risque croissant d'expansion de l'extrémisme violent en Côte d'Ivoire.

La stratégie adoptée aidera les communautés à renforcer leur résilience aux crises et aux conflits. Cette approche intégrée répondra efficacement aux besoins immédiats tout en assurant des investissements à plus long terme pour s'attaquer aux causes systémiques des conflits et de la vulnérabilité des communautés dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire. Les besoins des populations cibles ont été exprimés à travers une série de consultations sur lesquelles le projet capitalise, à savoir, l'évaluation des risques de fragilité dans le Nord du pays réalisée en 2021 par l'Équipe pays des Nations Unies (UNCT), une étude du CIREs sur l'accélération des ODD dans le Bounkani et le Tchologo, et une mission de cadrage en février 2022 dans ces mêmes régions qui a permis de consulter les communautés (hommes, femmes, jeunes), les leaders communautaires, les autorités Préfectorales, Conseil Régional, Mairies, OSC, Directions Régionales des Ministères clés, les forces de défense et de sécurité. Ces évaluations ont permis également d'identifier les besoins en renforcement des capacités des institutions nationales et acteurs/actrices de la mise en œuvre du projet. Comme options stratégiques, le Projet s'investira dans la prévention des conflits et de consolidation de la paix fondée sur le développement, en réponse à la fragilité et à la vulnérabilité croissantes ainsi qu'aux risques de plus en plus systémiques et multidimensionnels dans les régions ciblées. Des techniques d'analyse prospective seront promues pour stimuler la réflexion, la planification et le soutien à la résilience des communautés dans une perspective à long terme dans le nord de la Côte d'Ivoire. Le Projet soutiendra les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale et à renforcer les capacités des autorités locales pour permettre aux populations de vivre dans un environnement où leurs droits fondamentaux sont respectés. Cette approche offrira également des opportunités socio-économiques aux jeunes et aux femmes dans le nord du pays et contribuera au retour de la paix et de la sécurité qui sont essentielles au développement durable. Le projet capitalisera sur les besoins en renforcement des capacités des jeunes identifiés par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'insertion professionnelle, et du service civique, et du Ministère de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Le projet capitalisera sur les interventions communautaires soutenues par le PNUD et ses partenaires, notamment en matière de prévention des crises et la gestion pacifique des conflits au niveau communautaire, de dialogue communautaire et de cohésion sociale, de ré/intégration socio-économique y compris la promotion de l'entrepreneuriat local. Ces interventions ont contribué à réduire la vulnérabilité socio-économique des bénéficiaires ciblés, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes déplacées, dans les communautés d'accueil. Le projet capitalisera aussi sur les interventions visant à réduire les risques de violences liées aux discours de haine et à la diffusion de fausses informations. Il contribuera à renforcer les capacités des jeunes et des femmes notamment, à gérer pacifiquement les conflits.

Le PNUD adoptera une approche communautaire et veillera à ce que les leçons apprises des interventions antérieures et les meilleures pratiques soient appliquées. Les approches locales de résolution des conflits seront mises en œuvre suivant le principe "Ne pas nuire". Les pratiques favorisant la discrimination, l'exclusion et ne promouvant pas le genre, les droits de l'homme, et en particulier les droits des femmes, ne seront pas utilisées.

Le projet favorisera le développement de partenariats et la recherche de complémentarité et de synergie d'action avec d'autres initiatives en cours.

Au niveau stratégique, le projet mettra en place des partenariats et s'appuiera sur ceux en place au niveau institutionnel pour renforcer le dialogue entre les différents acteurs (Gouvernement et institutions, collectivités locales, secteur privé, organisation de la jeunesse, institut de recherche, partenaires techniques et financiers).

Sur le plan opérationnel, le projet capitalisera sur l'existant et facilitera la mise en cohérence avec les projets et programmes en cours et à venir, soutenus par des agences des Nations Unies et par d'autres partenaires techniques et financiers. Il s'agit entre autres de l'initiative transfrontalière Burkina Faso - Côte d'Ivoire financée par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix; l'initiative régionale Atlantic Corridor ciblant le Benin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sur la prévention de l'extrémisme violent. Toutes ces initiatives convergent et visent la prévention de l'extrémisme violent à travers un renforcement de la présence de l'État et la création d'opportunités socio-économiques et services sociaux de bases pour les populations transfrontalières.

Le projet soutiendra également le développement et le déploiement de stratégies de prévention et de résolution pacifique de conflit, de prévention de l'extrémisme violent et de résilience communautaire dans les zones cibles afin de renforcer la cohérence des interventions, d'encourager le partage des connaissances et des meilleures pratiques, et de favoriser le passage à échelle du dispositif d'accompagnement.

Alignement sur les priorités nationales de développement

Le Projet s'inscrit dans la ligne des priorités nationales décrites dans le PND 2021-2025 que sont : i) la transformation de l'économie ; ii) le développement du capital humain ; et iii) le renforcement de l'inclusion sociale. Il est arrimé au Programme Social du Gouvernement (PSGouv2), notamment la lutte contre la fragilité dans le Nord, l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, l'émancipation politique et socioéconomique des femmes, à l'entrepreneuriat innovant et l'insertion professionnelle des jeunes

Les interventions du projet sont alignées sur l'offre programmatique du cadre de coopération 2021-2025 signé entre le PNUD et le Gouvernement de Côte d'Ivoire qui inscrit son action dans le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La théorie du changement adoptée dans le cadre de ce projet s'aligne est conforme à celle retenue pour le CPD, en ce sens que le projet contribue à la promotion et la protection des droits humains, à l'accès équitable à la justice, à la participation des jeunes et des femmes au niveau local et au renforcement des dispositifs de prévention et de gestion pacifiques des conflits. Le projet est

aligné sur le plan stratégique 2022-2025 du PNUD en son axe de changement sur le renforcement de la résilience face aux chocs et aux crises en ce qu'il contribue à développer les capacités des acteurs à prévenir les crises, les conflits, les chocs socio-économiques, à en atténuer les effets et à y faire face. A travers ces cadres programmatiques, la priorité est accordée entre autres : i) au renforcement de l'État de droit, la promotion des droits humains et à la lutte contre les violences basées sur le genre ; ii) à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale ; iii) à la promotion des modes d'intégration socio-économique et de l'entrepreneuriat ; iv) et au renforcement de la résilience.

Théorie du changement

Dans un contexte marqué par la montée de l'extrémisme violent et de vulnérabilité persistante des communautés, le projet propose une théorie du changement déclinée selon la logique qui suit:

Si les capacités techniques et opérationnelles des autorités locales en matière d'état de droit sont renforcées, et si des espaces sont créés où les représentants des autorités publiques locales, des forces de défense et de sécurité, des organisations de la société civile, des communautés autochtones et non autochtones, y compris les jeunes et les femmes, peuvent se rencontrer et discuter de manière constructive en partageant leurs points de vue sur les priorités en matière de développement et de sécurité des communautés locales;

Si les organisations communautaires de jeunes et de femmes ont davantage accès à des services de conseil et à des moyens leur permettant d'entreprendre leurs compétences et de développer un leadership transformationnel, d'avoir la capacité de produire des biens ou des services leur permettant de (re)dynamiser leurs entreprises, de bénéficier d'une chaîne de production durable pour traiter et/ou améliorer leurs biens ou services, d'ajouter de la valeur ainsi que d'augmenter leurs ventes ; et

Si les jeunes hommes et femmes ont une meilleure compréhension de la situation de fragilité, de l'extrémisme violent et des dynamiques sécuritaires aux frontières nord, ont une culture de la paix et des compétences de communication renforcées, leur permettant d'interagir entre eux et avec les autorités publiques locales, y compris les forces de défense et de sécurité et de renforcer leur participation au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention des crises.

Alors, la gouvernance communautaire, l'état de droit, la confiance entre les parties prenantes seront rétablis et la résilience de la communauté face à la menace de l'extrémisme violent sera renforcée, les jeunes et les femmes seront impliqués dans des activités économiques génératrices de revenus, ce qui contribuera à renforcer leur inclusion socio-économique et la stabilité sociale dans les régions du Nord du pays.

Parce que l'engagement et le leadership des autorités locales, des communautés et des jeunes dans les processus de développement communautaire et de renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité communautaire sont effectifs dans les régions frontalières du Nord.

Parce que l'investissement dans les facteurs de production est encouragé pour le développement de l'activité économique, que les communautés adhèrent à la stratégie qui sous-tend les actions de sécurité communautaire et que des dispositions sont prises pour mobiliser les ressources nécessaires au soutien des activités.

Prise en compte du genre

Le projet vise à améliorer la contribution des femmes dans les mécanismes de prévention des conflits avec un objectif de participation d'au moins 30%, en leur permettant d'interagir entre elles et avec les autorités publiques locales, y compris les forces de défense et de sécurité, et de renforcer leur participation au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention des crises, ainsi qu'à la résolution des problèmes qui leur sont spécifiques, notamment la violence contre les femmes.

L'amélioration de leurs conditions de vie sera également visée par le renforcement de leur leadership pour bénéficier pleinement de leurs droits, et le renforcement de leurs capacités techniques et matérielles pour développer des activités génératrices de revenus et améliorer leur résilience socio-économique.

Pour atteindre l'objectif de 50% fixé pour les activités génératrices de revenus, la participation de l'ensemble de la communauté, des chefs traditionnels et d'opinion, des ONG locales, des réseaux d'hommes engagés dans l'égalité des sexes sera encouragée. Des échanges d'expériences avec des femmes déjà impliquées dans les mécanismes de prévention des conflits, avec des femmes présidentes de cellules civilo-militaires d'autres régions seront organisés. Des formations sur le leadership permettront aux femmes de faire le pas pour s'impliquer dans les mécanismes communautaires.

Les interventions du projet s'appuieront sur la stratégie 2021-2025 du Bureau pays du PNUD pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sur cette base, le projet s'appuiera sur les mécanismes institutionnels du PNUD pour l'intégration de l'égalité des sexes, tels que le Label de l'égalité des sexes (« Gender Equality Seal ») et le Marqueur de l'égalité des sexes (« Gender marqueur »), qui fournissent des normes mesurables et des incitations pour conduire les progrès du développement en tenant compte des exigences de l'égalité des sexes. Le projet s'attaquera spécifiquement aux changements structurels qui accélèrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les régions ciblées grâce à l'outil de suivi de l'entreprise utilisé pour suivre les investissements financiers visant à faire progresser ou à contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les indicateurs spécifiques au genre et aux droits humains seront pleinement intégrés tout au long de la vie du projet, de la planification à la mise en œuvre et aux phases d'évaluation. Le personnel engagé dans la conception et la mise en œuvre des activités sera formé à l'intégration du genre, ainsi qu'à la sensibilité aux conflits tout au long du projet.

Appropriation et renforcement des capacités nationales

Le Projet favorisera l'appropriation nationale et le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, notamment les ministères et les collectivités locales impliquées.

La co-appropriation locale du projet sera assurée par l'implication des autorités administratives locales et les acteurs locaux seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet afin que les actions initiées prennent en compte les priorités de développement au niveau local et assurent une appropriation effective et la durabilité du projet après son achèvement. Des organisations communautaires soigneusement sélectionnées, y compris des groupes de femmes et de jeunes, contribueront à la mise en œuvre du projet. Elles contribueront à l'appropriation effective et à la durabilité des résultats du projet.

Le renforcement des capacités est un préalable pour le projet pour promouvoir l'autonomisation et la participation des parties prenantes nationales et locales. Dans la mesure où la qualité de l'exécution dépend de l'état des capacités nationales, une évaluation des besoins sera effectuée au début du projet pour identifier les écarts et élaborer une stratégie de renforcement des capacités, laquelle visera i) à développer les aptitudes des partenaires opérationnels du projet en fonction de leur niveau des partenaires responsables mobilisés pour assurer la mise en œuvre du projet d'une part, ii) à renforcer le potentiel des bénéficiaires (en particulier les autorités administratives, traditionnelles et religieuses, les élues, les femmes et , leurs réseaux et organisations/groupements,...). Un projet de formation à la carte sera développé et au besoin des visites d'échange entre les régions cibles et les pays frontaliers du nord dans le cadre de la coopération transfrontalière seront effectuées en vue de partager les bonnes pratiques.

En matière d'innovation, le projet favorisera par ailleurs l'exploration des nouvelles idées et des tendances novatrices par le biais du Laboratoire d'accélération du PNUD en vue d'établir une

cartographie des solutions, et promouvoir le transfert des connaissances et le développement des capacités en matière d'innovation pour renforcer les actions et accompagner les initiatives locales.

Enfin, une **stratégie de sortie** sera définie dès le démarrage du projet. Ainsi, le projet facilitera avec le concours des ministères techniques partenaires de mise en œuvre, l'établissement d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi dans un souci de pérennisation des interventions et d'appropriation, avec une participation active des partenaires nationaux de mise en œuvre et des organisations du secteur privé ainsi que leur implication aux étapes du cycle du projet. Cette approche participative offre l'opportunité aux bénéficiaires cibles du projet de participer conjointement à l'analyse de leurs problèmes, à l'identification des solutions appropriées, à leur priorisation et mise en œuvre.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Les interventions du projet sont alignées sur trois priorités nationales décrites dans le PND 2021-2025 que sont : i) l'approfondissement de la gouvernance; ii) le développement du capital humain ; et iii) le renforcement de l'inclusion sociale.

Le projet contribuera à l'atteinte d'un résultat du CCDD 2021-2025 :

- L'Effet 8 « les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs » ; et

De façon spécifique, le projet contribuera au CPD 2021-2025, notamment en ses produits 1.3 : « Les institutions publiques et les organismes non étatiques chargés de la consolidation de la démocratie et du renforcement de la cohésion sociale, les autorités locales et les acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, disposent de capacités techniques et opérationnelles pour améliorer l'inclusion ainsi que la prévention et la gestion pacifique des conflits »; et 2.2 « Le dialogue public-privé est renforcé et crée un environnement inclusif propice au développement des chaînes de valeur, de l'économie circulaire et des petites et moyennes entreprises, de l'emploi des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'économie numérique, et des économies verte et bleue ».

Pour ce faire, le projet sera articulé autour des trois composantes suivantes: 1) le renforcement de la gouvernance communautaire et de la capacité des autorités locales en matière d'état de droit ; (ii) le soutien à la résilience communautaire par le développement d'opportunités économiques et d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes ; (iii) le renforcement des capacités des jeunes (hommes et femmes) pour la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale.

Dans l'ensemble, le projet proposé augmentera la sécurité communautaire, la stabilité sociale et améliorera l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes dans les zones ciblées. Les institutions chargées de l'État de droit et du renforcement de la cohésion sociale, les autorités locales et les acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, auront des capacités techniques et opérationnelles pour améliorer les processus inclusifs, la prévention et la gestion pacifique des conflits. Les résultats y afférents sont déclinés comme suit.

Résultat 1 : Les autorités locales et les dirigeants communautaires, y compris les femmes, ont la capacité technique de renforcer la gouvernance communautaire et l'Etat de droit dans les régions du Nord

A travers ce résultat, il s'agit de contribuer au renforcement de la gouvernance communautaire et de la capacité des autorités locales en matière d'Etat de droit. A ce niveau, les institutions chargées de la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale, les autorités locales et les acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, auront des capacités techniques et opérationnelles pour améliorer les processus inclusifs et la prévention/gestion pacifique des conflits.

En renforçant la gouvernance locale, l'état de droit et la sécurité communautaire avec la participation active des femmes et des jeunes, le projet contribuera à rétablir la confiance entre les autorités et la population, renforcera la présence de l'État et sa capacité à fournir des services de base à la population dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire permettant ainsi de créer un environnement favorable pour atténuer et réduire le risque d'extrémisme violent dans les régions ciblées.

Le projet s'attaquera directement aux conflits intercommunautaires et fonciers, à l'exclusion, aux inégalités et à la discrimination. Cela renforcera la cohésion sociale et la coexistence pacifique intra et intercommunautaires. Rassembler les membres de la communauté autour de petites infrastructures communautaires et des services sociaux de base réduirait les disparités et éviterait le sentiment de marginalisation, renforçant ainsi la cohésion sociale dans les zones ciblées.

Pour ce faire, les activités clés seront réalisées :

Activité 1.1 : Organiser et institutionnaliser le cadre local permanent de dialogue entre les institutions de l'État de droit y compris les forces de sécurité et les communautés locales. Au moins 8 cellules de sécurité civilo-militaire impliquant des institutions chargées de l'état de droit et des dirigeants communautaires seront mises en place au niveau des départements et des régions. Cela contribuera à restaurer et à renforcer la confiance entre les Forces de défense et de sécurité et les communautés et entre les communautés elles-mêmes.

Activité 1.2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autorités locales de l'état de droit, y compris les organes décentralisés du Comité national des frontières et de la Commission nationale sur les armes légères. Des formations spécialisées (droits humains, sécurité communautaire, genre, VBG, PEV, droit pénal...) et des outils (équipements de transport et de communication, y compris l'énergie solaires) seront fournis pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles de 100 autorités locales sélectionnées, 300 forces de sécurité, 100 agents de gestion des frontières, 30 acteurs gouvernementaux clés, 600 jeunes leaders dont (50% de jeunes femmes et tous les groupes ethniques locaux concernés) et 5 institutions religieuses qui contribuent à la PEV à travers leurs activités.

Résultat 2 : Les jeunes entrepreneur(e)s affectées disposent de moyens techniques et technologiques pour accroître leurs capacités de production, de commercialisation de leurs produits, et la compétitivité de leurs entreprises et leur résilience aux chocs

Ce volet contribuera à la résilience communautaire par le développement d'opportunités économiques et d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes.

En effet, les jeunes oisifs (hommes et femmes) étant vulnérables à la migration illégale, à l'exploitation sexuelle et au recrutement par des groupes extrémistes, soutenir le développement d'opportunités de subsistance, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat local innovant pour les jeunes (hommes et femmes) renforcerait leur résilience dans des domaines ciblés et les empêcherait de s'engager dans l'extrémisme violent. Les activités suivantes seront réalisées :

Activité 2.1 : Former et encadrer en appui à la croissance des entreprises des jeunes. Cette activité consistera en un mentorat, un soutien à la création de PME et l'élaboration de plans d'affaires pour les PME dirigées par des jeunes hommes et femmes. La formation en éducation financière, civisme, citoyenneté et leadership sera dispensée à 500 jeunes entrepreneurs dont 50% de jeunes femmes dans les zones ciblées. L'accent sera mis sur les jeunes travaillant dans

les secteurs fortement impactés par le Covid-19 dont le transport transfrontalier (motocyclistes), et ceux anciennement impliqués dans l'orpaillage qui bénéficieront d'une activité alternative génératrice de revenus.

Activité 2.2 : Fournir des moyens de production et d'accès au marché. À la suite d'études d'opportunité, des moyens de production et d'accès au marché seront fournis à 1000 jeunes hommes et femmes entrepreneurs utilisant les technologies et de l'énergie durable. Six (6) séminaires de mise en réseau seront organisés en invitant des représentants des chambres de commerce, des institutions financières, des entreprises du secteur privé, des organisations de la société civile à partager leurs expériences et informations sur les opportunités disponibles pour les jeunes entrepreneurs.

Dans les communautés rurales, le projet assurera l'organisation et le renforcement des capacités techniques et managériales des groupements d'intérêt économique sensibles au genre et inclusifs, le renforcement des capacités techniques et financières des organisations communautaires pour la réalisation des AGR identifiées par les bénéficiaires et la formation qualifiante, la fourniture de kits de démarrage et de développement d'activités génératrices de revenus pour 5000 jeunes hommes et femmes chefs de ménage

A terme, les activités atteindront les objectifs suivants : 5000 jeunes hommes et femmes chefs de ménage par sexe avec des compétences, des outils, des revenus et des conditions de vie améliorés ; et 1000 membres de groupes mixtes bénéficiant d'opportunités économiques grâce à un soutien à l'entrepreneuriat innovant.

Résultat 3 : Les jeunes (hommes et femmes) ont amélioré leurs compétences en matière de cohésion sociale et d'atténuation de la violence

Ce résultat vise particulièrement à renforcer les capacités des jeunes hommes et femmes pour la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale. Les activités ci-après seront réalisées :

Activité 3.1 : Former au moins 500 responsables d'associations de jeunes en éducation civique. A travers les centres nationaux du service civique en partenariat avec l'Office national du service civique, ces jeunes seront suivis afin que la formation puisse être relayée au sein des différentes faïtières des organisations de jeunesse, permettant ainsi à plus de 100 000 jeunes de différentes localités de bénéficier d'outils et de formations d'éducation civique.

Activité 3.2 : Former 500 jeunes utilisateurs des réseaux sociaux sur la gestion des rumeurs pour éviter la diffusion de fausses nouvelles qui pourraient mettre en péril la stabilité. Des partenariats seront donc conclus avec différentes structures actives dans ce domaine (le Réseau des professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI) pour accompagner les jeunes des localités ciblées dans la gestion de l'information. Les capacités opérationnelles des radios communautaires bien implantées dans les localités cibles (Minignan, Tehini...) seront renforcées pour mener des actions de sensibilisation et appuyer les campagnes d'information, d'éducation et de communication de masse

Activité 3.3 : Former 500 jeunes à la cohésion sociale et à la culture de la paix. Le projet développera un programme de formation sur la prévention de l'extrémisme violent, la médiation, l'alerte précoce, la mobilisation sociale pour les jeunes. Il s'agira de : i) Faciliter le dialogue entre les jeunes par l'équipement, la construction et/ou la réhabilitation de 6 centres d'écoute¹ pour jeunes en difficulté et/ou 6 maisons des jeunes; ii) Faciliter le dialogue entre les jeunes par l'équipement, la construction et/ou la réhabilitation de 10 centres d'écoute pour jeunes en difficulté et/ou 6 maisons des jeunes; et iii) Mener des activités de formation au profit d'un total de 500 jeunes de divers endroits.

¹ « Centres multiethniques, de convivialité et d'arbitrage » selon le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ».

Activité 3.4 : Renforcer le dialogue entre les jeunes de différentes communautés par l'organisation d'activités sportives et socioculturelles. Les points focaux de jeunesse formés dans les régions respectives joueront un rôle dans la planification et/ou l'organisation des activités communautaires et/ou des événements pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Les activités communautaires potentielles comprennent la sensibilisation de masse à travers le théâtre participatif ou le sport invitant des jeunes, des organisations de femmes, des écoles et des organisations de la société civile.

A terme, les activités atteindront les objectifs suivants : 500 jeunes leaders ont des capacités renforcées et sont effectivement engagés dans des activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix; et au moins 10 cadres permanents de concertation sur la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la sensibilisation contre la radicalisation sont créés et opérationnels.

Ressources requises pour accomplir les résultats attendus

La mise en œuvre de ce projet nécessite des ressources humaines, financières et matérielles. Toutes ces ressources sont comptabilisées dans la planification budgétaire et permettront à travers une gestion coordonnée de mettre en œuvre efficacement les activités concourant à l'atteinte des résultats escomptés.

En ce qui concerne les ressources humaines, la mise en œuvre du projet nécessitera des expertises dans divers domaines clés, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent, de prévention des conflits et la cohésion sociale, et résilience socioéconomique.

Le projet favorisera le renforcement de la présence du PNUD sur le terrain avec l'établissement d'un Sous-Bureau à Bondoukou. La coordination de la mise en œuvre du projet se fera à travers une Unité de Gestion (UGP) composé d'un expert en prévention de l'extrémisme violent, Chef du Sous-bureau, de deux experts spécialistes (prévention des conflits et la cohésion sociale, et résilience socioéconomique), et d'un personnel d'appui (assistant administratif et financier, chauffeurs, communication). En plus, afin d'assurer l'effectivité de la mise en œuvre de l'approche région (area based), la présence d'agents opérationnels (ou des Volontaires des Nations Unies-VNU) sera effective dans les régions afin d'accompagner les activités de terrain dans les régions cibles.

Il convient de relever qu'en plus de l'UGP, les experts du Gouvernement tant au niveau national qu'au niveau des régions apporteront leurs appuis afin d'assurer l'efficacité des actions. Il en est de même des structures techniques des collectivités décentralisées et des ONG spécialisées qui seront sollicitées pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires. La Cellule de coordination et de suivi des projets et programmes du PNUD et l'unité de coordination du PSGouv 2 s'investiront dans le suivi de la mise en œuvre du projet. Les Team leaders et les experts des Unités Gouvernance et Développement durable inclusif, le responsable suivi-évaluation du Bureau Pays du PNUD seront également mis à contribution pour fournir l'appui-conseil, assurer le suivi ainsi que l'assurance qualité de la mise en œuvre du projet. D'autres expertises pourront être également mobilisées par le Bureau Pays par le biais du Centre régional de Dakar pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Les ressources financières : le projet mobilisera par le biais des Ministères partenaires et du PNUD des fonds Etat et auprès des donateurs pour le financement des interventions. Pour ce faire, une stratégie conjointe de mobilisation de ressources sera développée.

Les ressources matérielles : la mise en œuvre du projet nécessitera l'acquisition d'équipements et du matériel roulant pour assurer l'accompagnement et le suivi des activités du projet. Le projet mettra à disposition des véhicules mais également des motos afin d'assurer la mobilité des membres de l'équipe de gestion et des agents opérationnels qui seront déployés sur le terrain. Le projet dotera également les staffs de tous les matériels de bureau (ordinateurs, imprimantes).

Risques et hypothèses

Conformément aux exigences du PNUD, le responsable du projet surveillera les risques et fera un rapport, tous les trimestres, sur l'état des risques identifiés, au bureau de pays du PNUD en Côte d'Ivoire. Le bureau pays du PNUD enregistrera les progrès dans le registre des risques ATLAS du PNUD.

Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5, ou à 4 et la probabilité de survenue de ce risque à 3 ou plus). Les mesures de gestion des risques critiques seront également communiquées dans le rapport annuel d'évaluation.

Description	Probabilité (P) & Impact (I)	Mesures de mitigation	Suivi	
			Responsable	Délai
Engagement institutionnel insuffisant/faible appropriation politique et implication des autorités et administrations locales, y compris les organisations communautaires de jeunes et de femmes	P=2 & I=2	Renforcer le leadership et la gestion transversale avec un engagement au plus haut niveau du gouvernement Impliquer toutes les parties prenantes, y compris les jeunes et les femmes, dans une approche consultative inclusive et dans la prise de décision. Mettre en place/dynamiser les comités locaux de coordination pour appuyer l'équipe de mise en œuvre. Développer une stratégie de communication proactive autour des activités du projet.	Ministère de la réconciliation, autres ministères concernés, Structures décentralisés, collectivités territoriales PNUD	trimestriel
Détérioration de la situation politique et sécuritaire. Résurgence de conflits intercommunautaires à travers la marginalisation de certaines communautés. Impact négatif des droits des femmes et de l'égalité des sexes	P=2 & I=2	Suivre régulièrement la situation politique et sécuritaire et élaboration d'un plan d'atténuation Assurer une plus grande inclusion de toutes les communautés et des groupes marginalisés. Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs Suivre la mise en œuvre de la stratégie genre	Ministère de la réconciliation, autres ministères concernés, Structures décentralisés, collectivités territoriales PNUD	trimestriel
Manque de ressources mobilisées pour financer les activités	P=2 & I=3	Élaborer une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources et assurer sa mise en œuvre. Suivre régulièrement les conventions signées et les engagements pris par les partenaires financiers	Ministère de la réconciliation, PNUD	trimestriel
Manque de marchés locaux et d'opportunités qui auraient un impact sur les activités économiques. Persistance de la pandémie de COVID-19 avec l'adoption de mesures restrictives et ses conséquences économiques	P=2 & I=3	Établir un système d'information sur le marché Plaider pour la mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement pour atténuer l'impact de la crise sur les acteurs économiques dont les jeunes et les femmes	Ministère de la réconciliation, autres ministères concernés, Structures décentralisés, collectivités territoriales PNUD	trimestriel

Zones d'intervention et bénéficiaires cibles

Le projet couvrira les 5 régions frontalières nord y compris les localités ci-après : Folon (Kaniasso & Minignan), Poro (Mbengue), Bagoué (Tengrela), Tchologo (Kong & Ferkessedougou) et Bounkani (Tehini & Bouna). Toutefois, les interventions du projet pourraient s'étendre à d'autres zones des régions en fonction des besoins prioritaires du moment et de la capacité du projet à y faire face. Le ciblage géographique prendra aussi en compte les paramètres de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives en cours, y compris les programmes/projets soutenus par le PNUD ou d'autres agences du Système des Nations Unies.

Le projet cible les autorités locales, les forces de défense et de sécurité, la Commission nationale sur les armes légères.

Les bénéficiaires sont principalement les jeunes, les femmes et les communautés. Les jeunes et les femmes sont particulièrement visés car ils constituent un maillon important du développement et jouent un rôle clé dans la cohésion et la stabilité de leurs communautés. L'accent sera mis sur les Foulani, installés dans les villages frontaliers et les transhumants, les transporteurs transfrontaliers, les orpailleurs clandestins.

Au total, ce sont :

- Pour la composante 1, 50 autorités locales, 150 agents des forces de sécurité, 20 agents de gestion des frontières, 15 acteurs clés du gouvernement, 300 responsables d'organisation de jeunesse (50 % de femmes), et 5 institutions religieuses auront des capacités techniques renforcées.
- Pour la composante 2, 5000 jeunes hommes et femmes chefs de famille disposeront des compétences, des outils, des revenus et des conditions de vie améliorés ; 1000 membres de groupes mixtes recevront des opportunités économiques grâce à un soutien à l'entrepreneuriat innovant.
- Pour la composante 3 : 100 000 jeunes auront des compétences civiques renforcées ; 500 jeunes leaders auront des capacités renforcées et seront engagés dans des activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix ; et au moins 10 cadres de consultation permanents sur la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la sensibilisation contre la radicalisation qui seront créés.

Durabilité et amplification

Une stratégie de sortie sera définie dès le démarrage du projet. Ainsi, le projet facilitera avec le concours des ministères techniques partenaires de mise en œuvre du PSGouv 2, l'établissement d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi dans un souci de pérennisation des interventions et d'appropriation, avec une participation active des autorités locales, des directions régionales des ministères, des collectivités décentralisées, et des communautés bénéficiaires ainsi que leur implication aux étapes du cycle du projet.

Les représentations locales des ministères techniques partenaires n'apporteront pas seulement leur expertise technique, elles continueront le suivi des activités du projet voir après sa clôture.

Les autorités administratives locales et leaders d'opinion seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet afin que les actions engagées prennent en compte les priorités de développement locale et s'assurer de la durabilité du projet après sa clôture.

Cette approche participative offre l'opportunité aux bénéficiaires cibles du projet de participer conjointement à l'identification de leurs problèmes ainsi que des solutions adaptées pour y faire face, à leur priorisation et mise en œuvre.

IV. GESTION DU PROJET

Le Projet adoptera le principe élargi de partenariat et privilégiera le leadership et les capacités nationales. Une équipe de gestion sera mise en place et travaillera sous la supervision directe du PNUD et en étroite collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement et les autres ministères impliqués afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des activités du projet et l'atteinte des résultats. Elle devra se déployer dans les zones de mise en œuvre et assurer le suivi des activités. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration des Plans de travail en vue de consolider les synergies et les complémentarités d'actions inter/intra sectorielles et à assurer un suivi concerté et coordonné des progrès vers l'atteinte des résultats.

Les interventions du projet bénéficieront de l'appui des ministères partenaires pour offrir les services requis et mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires, et ce par le biais de leurs structures techniques respectives. Le projet devra recourir à des expériences diverses mais également auprès de ces structures étatiques et d'autres partenaires clés de l'écosystème entrepreneurial. Par ailleurs, Le PNUD s'appuiera sur son dispositif d'assistance technique pour mobiliser les expertises nécessaires pour accompagner les structures nationales techniques impliquées dans la mise en œuvre des activités. Des procédures accélérées d'acquisition de biens et de services seront être aussi adoptées en vue de répondre efficacement aux demandes d'appui du PNUD.

Un cadre de pilotage arrimé sur celui du PSGouv 2 et un dispositif d'assurance qualité seront mis en place afin d'assurer un meilleur alignement des activités du projet aux priorités nationales ainsi que le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats.

Dans le cadre du suivi-évaluation, l'équipe du projet sera supervisée par le spécialiste de suivi et évaluation du PNUD, qui assurera le contrôle de la qualité des résultats et des indicateurs du projet et veillera à la mise à jour régulière de la matrice de suivi-évaluation. Afin d'assurer une utilisation optimale de l'expertise technique et des ressources financières disponibles, l'équipe du projet effectuera un suivi régulier des activités sur le terrain afin d'accompagner l'exécution des activités et fournir un appui-conseil aux partenaires de mise en œuvre. Ainsi, les préoccupations des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre seront analysées en temps réel afin que les réponses soient plus appropriées.

Des réunions mensuelles pour la coordination des activités seront organisées pour discuter de l'état d'avancement des activités et donner des orientations sur les mesures d'atténuation si nécessaire.

Des rapports trimestriels seront partagés avec les parties prenantes nationales et la haute hiérarchie du PNUD. Des rapports semestriels et annuels, détaillant les résultats et les effets et établissant un état financier du projet seront partagés avec le bailleur.

V. CADRE DE RÉSULTATS²

Effets visés du CCDD : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs (Effet 8)

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y inclus la situation de référence et les cibles :

Indice de sécurité (Référence 2021: 1,5; cible 2025 : 1,4); Indice d'inégalité du genre (Référence 2020: 0,64; cible 2025 : 0,60)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Renforcement des systèmes de gouvernance et de la gouvernance locale pour les opportunités socio-économique, la prestation de service de base, la sécurité communautaire et la consolidation de la paix

Intitulé et numéro Atlas du projet : Engagement des jeunes et des femmes pour la prévention des crises, la stabilité sociale, la consolidation de la paix et la réduction de la violence communautaire dans le nord de la Côte d'Ivoire

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ³	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	
Produit 1 : Les autorités locales et les dirigeants communautaires, y compris les femmes, ont la capacité technique de renforcer la gouvernance communautaire et l'état de droit dans les régions du Nord	<i>1.1 Nombre de personnes formées désagrégé par sexe et par catégorie (autorités locales, agents des forces de sécurité, agents de gestion des frontières, acteurs gouvernementaux clés, jeunes leaders et institutions religieuses)</i>	Rapports d'activités, Rapport de missions de terrain, rapport de mission de suivi	0	2022	50 150 50 15 200 5	100 300 100 30 600 5	100 300 100 30 600 5	
	<i>1.2 Nombre de rencontres d'échanges entre les forces présentes de part et d'autre des frontières.</i>		0	2022	3	7	12	

Produit 2 : Les jeunes entrepreneur(e)s affectées disposent de moyens techniques et technologiques pour accroître leurs capacités de production, de commercialisation de leurs produits, et la compétitivité de leurs entreprises et leur résilience aux chocs	<i>2.1 Nombre de jeunes hommes et femmes chefs de famille avec des compétences, des outils, des revenus et des conditions de vie améliorés</i>	Rapports d'activités, Rapport de missions de terrain, rapport de mission de suivi	0	2022	500	3 000	5 000	
	<i>2.2. Nombre de membres de groupes mixtes bénéficiant d'opportunités économiques grâce à un soutien à l'entrepreneuriat innovant</i>	Rapports d'activités, Rapport de missions de terrain, rapport de mission de suivi	0	2022	100	500	1 000	
Produit 3 : Les jeunes (hommes et femmes) ont amélioré leurs compétences en matière de cohésion sociale et d'atténuation de la violence	<i>3.1. Nombre de jeunes dans les différentes localités devant bénéficier des outils d'éducation civique</i>	Rapports d'activités, Rapport de missions de terrain, rapport de mission de suivi	0	2022	10 000	50 000	100 000	
	<i>3.2. Nombre de jeunes leaders ont des capacités renforcées et sont effectivement engagés dans des activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix</i>		0	2022	100	250	500	
	<i>3.3. Nombre de cadres permanents de concertation sur la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la sensibilisation contre la radicalisation sont créés et opérationnels</i>		0	2022	3	5	10	
	<i>3.4. Nombre de conflits d'informations évités ou gérés</i>		0	2022	2	10	35	

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du projet afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	MPD, PNUD	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	MPD, PNUD	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Ministères partenaires, PNUD	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MPD, PNUD	

Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Équipe de projet PNUD	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		
Évaluation	Une évaluation finale permettra d'apprécier les performances du Projet à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats	À la fin du projet	Les leçons apprises et les bonnes pratiques sont documentées et servent à la réflexion pour les actions futures de même nature ou la continuité du projet.	PNUD	

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Résultats attendus	Activités planifiées	Budget planifié par an				partie responsable	Budget planifié	
		2022	2023	2024	2025		Source de financement	Montant (USD)
Résultat 1 : Les autorités locales et les leaders communautaires, y compris les femmes, ont la capacité technique de renforcer la gouvernance communautaire et l'État de droit dans les régions du Nord Gender marker : 2	1.1 Organiser et institutionnaliser le cadre local permanent de dialogue entre les institutions de l'Etat de droit y compris les forces de sécurité et les communautés locales	18072,29	45180,72	45180,72		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	108 434
	1.2 Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autorités locales de l'état de droit, y compris les organes décentralisés du Comité national des frontières et de la Commission nationale sur les armes légères	87732,75	204709,75	146221,25		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	438 664
	Suivi et encadrement	130102,52	155795,20	133760,13		PNUD. MPD	Allemagne PNUD	419 658
	Sous total résultat 1							
Résultat 2 : Les communautés locales, y compris les jeunes et les femmes, ont des capacités techniques et matérielles pour construire des activités génératrices de revenus et renforcer leur résilience socio-économique Gender marker : 2	2.1 Former et encadrer en appui à la croissance des entreprises des jeunes	57502,74	230010,95	287513,69		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	575 027
	2.2 Fournir des moyens de production et d'accès au marché	73932,09	369660,46	295728,37		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	739 321
	Suivi et encadrement	130102,54	155795,18	133760,13		PNUD. MPD	Allemagne PNUD	419 658
	Sous total résultat 2							
Résultat 3 : Les jeunes (hommes et femmes) ont amélioré leurs compétences en matière de cohésion sociale et d'atténuation de la violence Gender marker : 2	3.1 Former d'au moins 500 responsables d'associations de jeunes en éducation civique	36144,58	36144,58	36144,58		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	108 434
	3.2 Former les jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux.	16511,50	22015,33	16511,50		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	55 038
	3.3 Former de 500 jeunes à la cohésion sociale et à la culture de la paix	98576,12	164293,54	131434,83		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	394 304

	3.4 Renforcer le dialogue entre les jeunes de différentes communautés par l'organisation d'activités sportives et socioculturelles.	109550,93	219101,86	219101,86		PNUD. Partenaires Nationaux,	Allemagne	547 755
	Suivi et encadrement	130102,52	155795,18	133759,10	6859,26	PNUD. MPD	Allemagne PNUD	426 516
	Sous total résultat 3							
Gestion et management du projet	Frais de personnel du projet (salaire incluant tous les coûts et bénéfices) management du projet, (véhicules, carburant, maintenance équipements etc.)	381681,27	506133,63	408652,79	97901,22	PNUD	Allemagne	906 964.74
							PNUD	487 404
TOTAL		1 270 012	2 264 636	1 987 769	104 760			5 627 178

Taux UN au 15/03/2022 : 1\$=0.913 euro

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

L'**exécution directe par le PNUD (DIM)** sera la modalité adoptée pour la mise en œuvre du projet. Le PNUD sera donc responsable de l'administration des fonds et des achats et fournira l'appui à la gestion opérationnelle du projet. Cette disposition permettra un meilleur contrôle des ressources et l'application des procédures du PNUD pour l'acquisition de biens et services sera adoptée pour exécuter le Projet.

Par ailleurs dans sa mise en œuvre, le Projet adoptera le principe élargi de partenariat. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution travaillera en étroite collaboration avec en étroite collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement. Il en est de même des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre dans le PSGouv2 qui joueront un rôle clé dans le suivi de proximité des activités du projet au quotidien dans les régions.

Des accords seront signés avec les parties responsables (structures techniques nationales ou ONG) qui seront sélectionnées au terme d'un processus transparent et compétitif en rapport avec leurs capacités à apporter de la valeur ajoutée au projet. Elles seront également micro-évaluées dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT) avant tout démarrage des activités qui leur seront confiées et ce conformément aux dispositions en vigueur. A l'issue de ces évaluations, un plan de renforcement des capacités sera élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet. Le projet fournira également tout le soutien nécessaire en matière d'orientation stratégique à ces structures et organisations partenaires opérationnelles.

Le Comité de Pilotage est chargé de donner des orientations stratégiques et politiques ainsi que de la mobilisation des ressources et des partenariats pour la mise en œuvre du projet. Il est coprésidé par la Ministre du Plan et du Développement et la Représentante Résidente du PNUD, et composé en plus des deux entités assurant la présidence de :

- Cabinet du Premier Ministre,
- Ministère d'Etat, Ministère de la Défense,
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,
- Ministère de la Réconciliation et de la cohésion nationale,
- Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes de l'insertion professionnelle et du service civique,
- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant,
- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté,
- Conseil National de sécurité,
- Fautières des collectivités (Association des régions et districts - ARDCI et Union des villes et communes - UVICOC),
- République Fédérale d'Allemagne et autres partenaires financiers contribuant au projet,
- Agences du Système des Nations Unies intervenant dans les domaines couverts par le projet.

Le Comité de Pilotage adopte le plan d'activités détaillé et se réunit tous les six mois en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités et sur les risques qui peuvent avoir un impact négatif dans la mise en œuvre des activités. En cas de besoin, des réunions ad hoc du Comité de Pilotage peuvent être tenues. La première réunion du comité de pilotage pourra être tenue au démarrage des activités du Projet pour approuver son programme de travail.

Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par l'Unité de Gestion du projet (UGP). Son coordonnateur, le Spécialiste Prévention de l'extrémisme violent, Chef de Sous-bureau du PNUD à Bondoukou, rend compte des activités du Projet et de l'utilisation des ressources. Il fait également le point sur l'état d'avancement des activités et les contraintes susceptibles d'en compromettre le bon déroulement.

Le Comité Technique, en qualité de structure technique et opérationnelle du Comité de Pilotage, est chargé de superviser le suivi quotidien des activités du projet. Il est co-présidé par le Coordonnateur du suivi de la mise en œuvre du Programme de Coopération Gouvernement-PNUD, Directeur de la Stratégie et de la Coordination de l'aide du Ministère du Plan et du Développement et du Représentant Résident Adjoint du PNUD. Il est composé de représentants :

- Des institutions et structures techniques des ministères parties prenantes des activités du projet,
- De la Coordination générale du PSGouv2,
- Des collectivités locales des 5 régions cibles du projet,
- Des organisations non gouvernementales spécialisées impliquées,
- Des autres agences du Système des Nations Unies intervenant dans les domaines et zones couverts par le projet (UNICEF, UNFPA, PAM),
- Des partenaires techniques et financiers (Allemagne, USAID).

Afin de garantir l'assurance qualité du PNUD, les Chefs d'équipe des Piliers Gouvernance et Développement durable inclusif participeront aux sessions du Comité Technique.

Sur le terrain, des comités locaux de coordination seront organisés au niveau des régions bénéficiaires du projet afin d'assurer une implication conséquente des autorités locales et d'autres acteurs clés. Les rencontres de ces comités seront présidées par les préfets de région qui seront assistés par le Directeur régional du Ministère du Plan et du Développement appuyé par les VNU communautaires de l'UGP. A ces comités participeront des représentants des conseils régionaux, des maires, des directions régionales des ministères impliqués, des communautés locales, des organisations de jeunes et femmes au niveau local. Ces comités se réuniront trimestriellement.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) est chargée de veiller et de coordonner la mise en œuvre du projet, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. L'UGP sera supervisée par la Division Programme du Bureau pays du PNUD, par le biais des unités Gouvernance et Développement durable inclusif. Le/la Spécialiste Prévention de l'extrémisme violent, Chef-fe de Sous-bureau sera responsable de la gestion quotidienne des activités substantives et de la coordination des activités des autres experts rattachés au Projet. Il/elle rendra compte périodiquement au PNUD. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration des Plans opérationnels conjoints en vue de consolider les synergies et les complémentarités d'actions et à assurer un suivi concerté et coordonné des progrès vers l'atteinte des résultats

Un appui aux opérations au projet et une expertise technique en suivi-évaluation seront également fournis par le Bureau pays du PNUD pour aider l'UGP dans ses tâches, et superviser la gestion administrative et financière quotidienne du projet et assurer la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation et le monitoring des progrès vers l'attinte des résultats.

Les processus de recrutement et d'acquisition des biens et services se feront selon les règles et procédures du PNUD, lesquelles sont par ailleurs conformes aux principes généraux du Système des nations Unies en matière de transparence, de compétitivité et d'équité et répondent aux normes généralement admises.

Sur la base des plans d'activités, d'identification des besoins et de détermination des spécifications techniques du matériel, l'équipe du Projet élaborera un plan d'achat et finalisera les

cahiers de charges en collaboration avec les parties concernées. Les appels d'offres, le dépouillement et l'analyse des offres seront assurés par le PNUD. Le Comité Technique sera régulièrement informé sur les offres publiées et les résultats de l'analyse.

Il sera fait, selon les besoins, recours à des parties responsables pour l'exécution d'activités spécifiques (sous-traitance des activités). A cet effet, des termes de référence seront élaborés pour déterminer les activités à réaliser, les résultats attendus ainsi que la nature et la durée des services requis. Le plan d'achats élaboré prendra en considération les délais minimums nécessaires pour les procédures de passation de marché telles que définies par les procédures du PNUD.

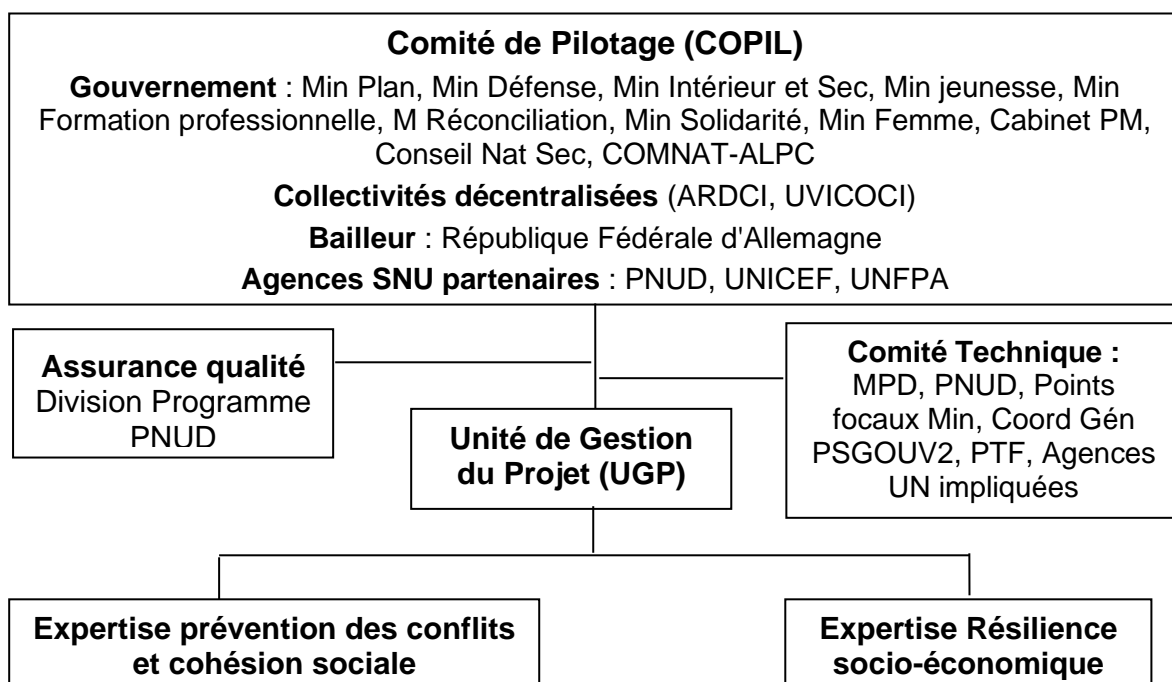
Contrôle qualité / Assurance qualité

Le PNUD jouera un rôle de supervision générale des procédures et d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers). Ceci impliquera le personnel du PNUD issu de son bureau pays et de son siège. L'assurance qualité du projet doit être totalement indépendante de la fonction de gestion du projet. Le rôle de l'assurance qualité appuie le conseil du projet et l'unité de gestion du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de surveillance du projet. Ce rôle garantit que les étapes clés de la gestion du projet seront assurées et achevées.

La fonction d'assurance qualité / contrôle qualité du projet est une responsabilité déléguée par le CoPil au bureau pays du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet, et le soutiendra en lui fournissant le réseau d'expertises des Nations Unies.

Le PNUD établira et communiquera les rapports explicatifs et financiers conformément à ses rapports sur les politiques et procédures, ainsi que dans ses directives opérationnelles. De plus, le PNUD, dans sa fonction d'assurance qualité du projet, devra alimenter les outils de suivi requis par le système Atlas, notamment : i) la saisie des informations contenues dans le rapport trimestriel présenté par l'UGP dans Atlas à la fin de chaque trimestre ; ii) mise à jour des risques liés et problèmes rencontrés dans Atlas à la fin de chaque trimestre, sur la base des informations provenant du rapport trimestriel soumis par l'UGP ; iii) sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel d'Atlas sera soumis au CoPil ; iv) le plan de suivi sera mis à jour régulièrement dans Atlas pour enregistrer les actions de suivi majeur.

Structure organisationnelle du Projet



IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de Côte d'Ivoire et le PNUD, signé en 1993. Toutes les références faites dans le SBAA au Ministère du Plan et développement sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
- Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org .

Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête par suite d'allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.

Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental**
- 3. Analyse des risques.**
- 4. Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**
- 6. Termes de référence des membres de l'unité de gestion du projet**